



Reevaluation du loyer en residence de tourisme.

Par **johnmacbrunet**, le **10/05/2021** à **13:48**

BONJOUR

Je suis propriétaire en residence de tourisme et bailleur depuis 2008. Le bail mentionnait la reevaluation du loyer suivant l'indice ILC.

Or mon loyer (qui avait deja subi une diminution de 50% suite au depot de bilan du 1er gestionnaire) n'apas ete reevalué depuis 2010, date de reprise par le nouveau gestionnaire. Peut on demander la reevaluation du loyer suivant cet indice qui se monte a 25% en 10 ans

Est ce une faute grave du.gestionnaire s'il n'accepte pas cette augmentation contractuelle.

Merci beaucoup

Johnmacbrunet